



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016 à 8 h a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 2 septembre 2016.

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le mardi 6 septembre 2016, à 8 h, au restaurant de l'hôtel Le Roquemont au 105, Grande Ligne à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	--

**EST ABSENT :**

M. le conseiller	Guillaume Jobin
------------------	-----------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

**Ordre du jour**

1. Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation en vue de l'acquisition d'équipements pour le Service des travaux publics
2. Abrogation des résolutions numéros 16-05-139 et 16-06-171
3. Avis de motion d'un règlement (609-16) décrétant un emprunt en vue des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier

**16-09-248    AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Attendu qu'il y a lieu de doter le Service des travaux publics d'une benne chauffante pour l'asphalte ainsi que d'une remorque de lavage et unité de dégel;

Attendu que ces achats sont prévus au budget de l'année 2016;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE la Ville de Saint-Raymond autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat des équipements mentionnés ci-dessus.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités pour chacun des achats, lesquelles ont été soumises par le directeur du Service des travaux publics, M. Pierre, Beaulieu, et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**16-09-249      ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 16-05-139 ET 16-06-171**

Attendu l'adoption des résolutions numéros 16-05-139 et 16-06-171 lesquelles se rapportent respectivement à un avis de motion en vue de l'adoption du règlement 599-16 et à l'adoption de ce règlement;

Attendu que l'avis de motion ne fait pas mention d'un emprunt alors que le ministre doit approuver un emprunt et non les travaux à être réalisés;

Attendu qu'à cet effet, il y a lieu d'abroger les résolutions et de recommencer le processus;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE les résolutions numéro 16-05-139 et 16-06-171 soient abrogées et que le processus d'adoption du règlement d'emprunt en vue des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André et Guyon et des avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier soit recommencé.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**16-09-250      AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (609-16) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES ANDRÉ ET GUYON ET DES AVENUES DUFRESNE, MOISAN ET DU JARDINIER**

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (609-16) décrétant un emprunt en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales sur les rues André et Guyon et sur les avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 8 h 07.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire